



OFPPT

مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل

OFFICE DE LA FORMATION PROFFESIONELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

ROYAUME DU MAROC

OFFICE DE LA FORMATION PROFFESIONELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

INSTITUT DE LA FORMATION PROFESSIONNEL
ET DE L'INFORMATIQUE
RABAT

RAPPORT DE STAGE

OPTION : TECHNITIEN COMPTABLE ENTREPRISES

EFFECTUEE AU : FIDUCIAIRE F-COMPTA

ETABLI PAR : MR BADR MAROUANI

ENCADRE PAR : MR NKIA RACHID

PROMOTION DE : 2006/2007

SOMMAIRE

❖ DEDICACE	3
❖ REMERCIEMENT.....	4
❖ AVANT PROPOS.....	5

PARTIE I

❖ HISTORIQUE.....	7
❖ HISTORIQUE (2EME PARTIE).....	8
❖ DEFIRENTS SERVICES ET LEURS FONCTIONS.....	10
❖ ORGANIGRAMME.....	11

PARTIE II

❖ LES ETAPES DE LA COMPTABILITE.....	12-13
❖ TVA.....	14-15
❖ CNSS.....	16
❖ PAIE.....	18
❖ SERVICE INFORMATUQUE.....	19
❖ I.G.R.....	20-21-22
❖ CONCLUSION.....	23
❖ LES ANNEXS.....	24

DEDECACE

MES

SENTIMENTS

DE RECONNAISSANCE

A TOUS CEUX QUI ONT COMPRIS

MES ASPIRATIONS ET M'ONT ENCOURAGE AINSI,

QUE JE DEDIE CE RAPPORT EN 1^{ER} LIEU A MES PARENTS.

JE TIENS A REMERCIER TOUS MES FORMATEURS DE L'ISTA C.Y.M.

MON COUSIN [RACHID](#), MON AMI [TAWFIK](#) QUI

MA BCP AIDER DURANT LE STAGE ET

JE REMERCI [SOUAD](#) ET

[FATIMA](#) LES

COMPTABLES.

REMERCIEMENT

AVANT DE PRESENTER MON RAPPORT JE TIENS A REMERCIER LE
DIRECTEUR DU FIDUCIAIRE **F-COMPTA** Mr **RIMANI MOUNIR**
D'AVOIR BIEN VOULU M'ACCEPTER EN TANT QUE STAGIAIRE EU SEIN
DE SA SOCIETE.

AINSI JE REMERCIE TOUS LES PERSONNELS DU C.F.Y.M. **MR NKIA**
RACHID & **MR SAKOUK ALLAL** QUI NOUS ONT AIDE BEAUCOUP
PENDANT TOUTE L'ANNEE 2006/2007. AUSSI JE REMERCIE TOUS LES
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT DU FIDUCIAIRE **F-COMPTA** QU'-
ONT SATISFAIT MA CURIOSITE EN REPONDANT À TOUTES MES
QUESTIONS ET QUI M'ONT ETE D'UNE GRANDE UTILITE VUE LEUR
AMPLE CONNAISSANCE EN COMPTABILITE.

AVANT PROPOS

A

LA FIN DE LA 2EME ANNEE DE FORMATION ET POUR QUE
CELLE CI SOIT ENRICHIE L'OFPPT NOUS OBLIGE DE
PASSER UN STAGE PRATIQUE QUANT A MOI J'AI EFFECTUE UN STAGE
DANS LA FIDUCIAIRE F-COMPTA DURANT LA PERIODE 02/04/07 AU
26/05/07 POUR AVOIR UNE EXPERIENCE PRATIQUE ET FAIRE UNE
COMPARAISON ENTRE CE QUE J'AI APPRIS DURANT MA FORMATION
(EN 1ERE ET EN 2EME ANNEE BRANCHE TCE)
ET CE QUE J'AI PRATIQUE EN TANT QUE STAGIAIRE.

PARTIE I

HISTORIQUE

I-DEFINITION

LA FIDUCIAIRE [F-COMPTA](#) A ETE CREE SOUS FORME D'UNE

SNC SITUEE A : 347 1^{ER} ETAGE AMAL 4 AVENU

ALMASSIRA C.Y.M RABAT.

FIDUCIAIRE [F-COMPTA](#) EST CHARGEE À ACCORDER DES CONSEILS JURIDIQUES ET FISCAUX ET DES SERVICES COMPTABLES AINSI QUE TOUTES LES DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES QU'ON APPLIQUE AU DIVERS SECTEURS. CETTE FIDUCIAIRE EST GEREE PAR [M. RIMANI](#)

[MOUNIR](#) QUI ASSURE SA GESTION GRACE A SA GRANDE CONNAISSANCE DES REGLES DE DROIT APPLICABLES A CHAQUE OPERATION.

II-ROLE

LE TRAVAIL DE CETTE FIDUCIAIRE S'EFFECTUE PAR LES FONCTIONS

SUIVANTES :

*FONCTION COMPTABLE

*FONCTION FISCALE

*FONCTION JURIDIQUE

[2-1 FONCTION COMPTABLE](#)

L'ORGANISATION COMPTABLE AVANT TOUS NOUS PERMET DE CLASSER CHRONOLOGIQUEMENT UN DOSSIER AVANT QU'IL SOIT TRAITÉ APRES LE CLASSEMENT ON PASSE AUX ECRITURES COMPTABLES, CE DERNIER EST SOUS FORME D'UN JOURNAL, ET CHAQUE JOURNAL EST DIVISE EN 4 JOURNAUX AUXILIAIRES SUIVANTS :

- *JOURNAL DE BANQUE
- *JOURNAL DE CAISSE
- *JOURNAL D'ACHAT
- *JOURNAL DE VENTE

2-2 FONCTION FISCALE

APRES PASSATION DES ECRITURES COMPTABLES DANS DES JOURNAUX AUXILIAIRES, ON COMMENCE A TOTALISER LES FACTURES DE VENTES PAYEES AU COMPTANT ET LES ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS SOIT EN ESPECES SOIT PAR CHEQUE, AFIN D'ETABLIR LE CHIFFRE D'AFFAIRE A DECLARER A CE MOI CI; PUIS ON VA VOIR LES ACHATS QUI ONT ETE PAYEES LE MOIS PRECEDENT EN POINTANT L'EXTRAIT DE BANQUE, S'ILS ONT ETE PAYES PAR CHEQUE POUR FAIRE LA DECLARATION DE LA TVA.

2-3 FONCTION JURIDIQUE

EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL IL Y A UN ACCOMPLISSEMENT DE CERTAINES FORMALITES ET NECESSAIRES OBLIGATOIRES PARMIS EUX :

- ❖ CONVOCATION DES ACTIONNAIRES SOIT PAR UNE LETTRE RECOMMANDEE PENDANT UNE DUREE DE 8 JOURS LA REUNION A L'A.G.E, SOIT PAR L'INSERTION D'AVIS AU JOURNAL D'ANNONCE LEGAL.
- ❖ PROCES VERBAL DE L'A.G.E POUR LA FIXATION DU MONTANT DU CAPITAL A AUGMENTER.
- ❖ BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET DES VERSEMENTS EFFECTUES PAR CHAQUE ACTIONNAIRE DONT LE RAPPORT EST ACHEVE PAR L'ASSISTANCE DU NOTAIRE POUR LES PERSONNES MORALES.
- ❖ PUBLICATION DANS UN JOURNAL D'ANNONCE LEGAL.

DIFFERENTS SERVICES ET LEURS FONCTIONS

I-GERANT

IL EST CHARGE D'IMPRIMER TOUS LES DOCUMENTS CONCERNANT LA CONSTITUTION DES NOUVELLES E/SES, C'EST UN RESPONSABLE QUI ASSURE L'ORDRE DE LA BONNE GESTION ET LE CONTROLE TOTAL DU CABINET.

II-SERVICE JURIDIQUE.

IL EST CHARGE DE CREER DE NOUVELLE E/SES QUELQUE SOIT SA FORME JURIDIQUE.

III-SERVICE COMPTABILITE

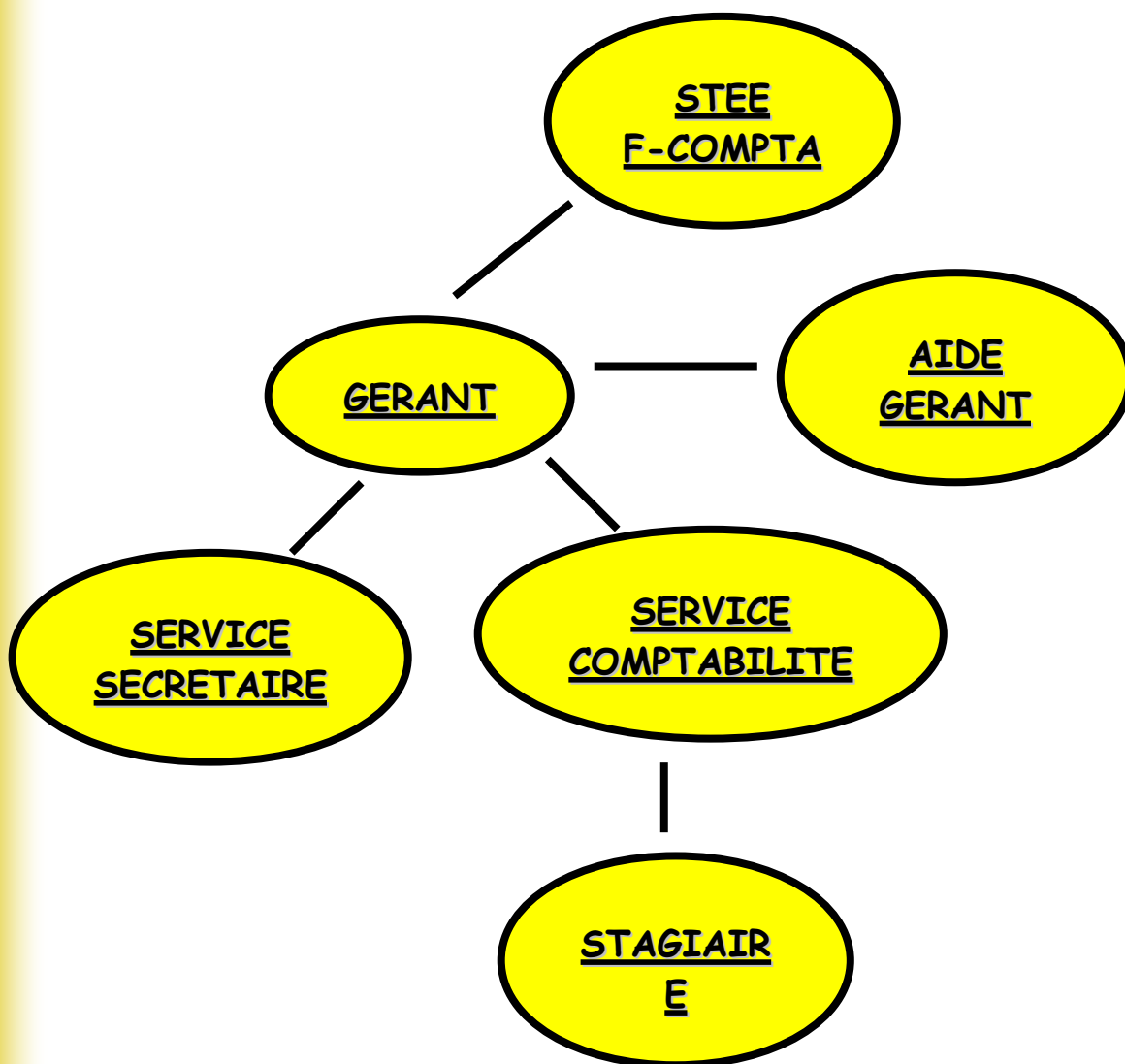
IL EST CHARGER DE PASSATION DES ECRITURES COMPTABLES DANS LES JOURNAUX AUXILIAIRES ET DE L'ETABLISSEMENT DE LA TVA.

VI-STAGIAIRES

IL S'AGIT DE 2 TYPES DE STAGIAIRES :

- ❖ STAGIAIRE PERMANENTS
- ❖ STAGIAIRES QUI PROVIENNENT DE L'I.S.T.A.

ORGANIGRAMME



PARTIE II

LES ETAPES DE LA COMPTABILITE QUE J'AI VU DURANT LE STAGE

I-CLASSEMENT

C'EST-A-DIRE L'ARRANGEMENT DES PIECES :

- * DANS UN 1^{ER} NIVEAU : SELON LA DATE DE PAIEMENT POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DES PIECES DANS LES JOURNAUX AUXILIAIRES.
- * DANS UN 2EME NIVEAU : SELON LA NATURE DES PIECES, D'UNE PART LES PIECES DE LA BANQUE ET D'AUTRE PART LES PIECES DE LA CAISSE.

II-LES JOURNAUX AUXILIAIRES

APRES LE CLASSEMENT ON PASSE DES ECRITURES COMPTABLES, CE DERNIER EST SOUS FORME D'UN JOURNAL, ET CHAQUE JOURNAL EST DIVISE EN 4 JOURNAUX AUXILIAIRES :

2-1/ JOURNAL AUXILIAIRE D'ACHAT :

DATE	N° PIECE	COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
02/05/07		6126	ACHAT PS/CES NF°501 ^E 016435 (1T/05)	1543.5 8	
		3455	TVA RECUP/TEL.1T05	308.72	
		4411	MAROC TELECOM		1852.30

2-2/ JOURNAL AUXILIAIRE DE VENTE.

DATE	N° PIECE	COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
31/05/05		5161	CAISSE	2407.98	
		7124	VENTPS/CESN°F501E01 4635 (1T/05)		2006.65
		4455	TVA FACT. /TEL.(1T/05)		401.33

2-3/ JOURNAL AUXILIAIRE DE CAISSE.

DATE	N° PIECE	COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
<u>14/01/05</u>		4411	REGLE TEL.NF°36161T/05	1597.71	
		6167	DROIT TIMBRE	8.00	
		5141	CAISSE		1605.71

2-4/ JOURNAL AUXILIAIRE BANQUE.

DATE	N°PIECE	COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
<u>14/01/05</u>		4411	REGLE TEL.NF°3616 1T/05	1597.71	
		6167	DROIT TIMBRE	8.00	
		5141	CAISSE		1605.71

TVA

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

1- DEFINITION

LA TVA EST UN IMPOT INDIRECT QUI FRAPPE EN PRINCIPE DES OPERATIONS DE NATURE INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION LIBERAL ACCOMPLIS AU MAROC AINSI QUE LES OPERATIONS D'IMPORTATIONS.

LA TVA A ETE INSITUE PAR LA LOI NUMERO 301905 ET PROMULGUEE PAR LE DAHIR N°185347 DU 20/12/1985. SON APPLICATION A DEBUTE LE 1^{ER} AVRIL 1986.

2-LES TAUX DE LA TVA

- ❖ LE TAUX NORMAL 20%
- ❖ LE TAUX REDUIT 14%
- ❖ LE TAUX REDUIT 10%
- ❖ LE TAUX SUPER REDUIT 7%

3-DECLARATION ET MODE DE PAIEMENT

3-1/ DECLARATION

- DECLARATION TRIMESTRIELLE SI LE CA EST (-) DE 1.000.000 DHS PAR 3 MOIS ET COULEUR DE DECLARATION DE TRIMESTRIEL BLE CIEL.
- DECLARATION MENSUELLE SI LE CA EST (+) OU (=) 1.000.000 DHS PAR 1 SEUL MOIS ET COULEUR DE LA DECLARATION DE MENSUEL ROUGE.
- DECLARATION SEMESTRIELLE PAR 6 MOIS.

a-/ DECLARATION TRIMESTRIELLE

EN CAS D'ACHAT S'IL Y A UN DECALAGE D'UN MOIS POUR LES BIENS ET SERVICES.

EX : BIENS PRODUIT. M/SES

-PAR CONTRE LES VENTES ET LES ACHATS DES IMMOBILISATIONS (MAT OUT) IL N Y A PAS DE DECALAGE.

-LA DECLARATION TRIMESTRIELLE SERA DONC COMME SUITE.

* 1^{ER} TRIMESTRE : VENTE DE MOIS (1.2.3)
 ACHAT DE MOIS (12.1.2)

* 2^{EME} TRIMESTRE : VENTE DE MOIS (4.5.6)
 ACHAT DE MOIS (3.4.5)

* 3^{EME} TRIMESTRE : VENTE DE MOIS (7.8.9)
 ACHAT DE MOIS (6.7.8)

* 4^{EME} TRIMESTRE : VENTE DE MOIS (10.11.12)
 ACHAT DE MOIS (9.10.11) **VOIR ANNEXS**

N.B :

- ❖ LE DERNIER DELAI DE DECLARATION DE TVA DE 1^{ER} TRIMESTRE : 30/04/N.
- ❖ LE DERNIER DELAI DE DECLARATION DE TVA DE 2^{EME} TRIMESTRE : 31/07/N.
- ❖ LE DERNIER DELAI DE DECLARATION DE TVA DE 3^{EME} TRIMESTRE : 31/10/N.
- ❖ LE DERNIER DELAI DE DECLARATION DE TVA DE 4^{EME} TRIMESTRE : 31/01/N+1

b-DECLARATION MENSUELLE

EX : DECLARATION DU MOIS FEVRIER :

- TVA PAYEE SUR LES IMMOB. DU MOIS FEVRIER.
- TVA PAYEE SUR ACHAT DU MOIS PRECEDANT MOIS JANVIER
- COLLECTEE SUR LES VENTES DU MOIS FEVRIER
- LA SOMME DE TVA À REGLER SERA DEPOSEE AU TRESOR DANS LE MOIS (MARS).

CNSS

CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE

I-DEFINITION :

LA C.N.S.S. EST UN PRELEVEMENT SUR LE SALAIRE D'UN OUVRIER POUR RECOUVRIR DES RISQUES FUTURES ; ELLE A ETE CREE PAR LE DAHIR DU 30/12/59 ET MIS EN VIGUEUR EN AVRIL 1961 SOUS FORME D'UN ETABLISSEMENT PUBLIQUE.

LE REGIME DE SECURITE TOUCHE TOUS LES TRAVAILLEURS SERIEUX OCCUPES DANS LES E/SES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET CHEZ LES PERSONNES EXERÇANTS UNE PROFESSION LIBERALE.

LA C.N.S.S. COUVRE LES RISQUES SUIVANTS :

- * RISQUE A COURT TERME :(ALLOCATION FAM. MATERNITE. MALADIES.....)
- *RISQUE A LONG TERME :(RETRAIT-PENSION.....)

II-ALLOCATION FAMILIALE.

CHAQUE MOIS L'ASSUJETTIE REÇOIT 150 DH POUR LES TROIS PREMIERS ENFANTS ; ET 36 DH POUR LES TROIS 2EME ET RIEN POUR LE RESTE. LE PLAFOND EST DE 6 ENFANTS

III-LA MALADIE

LA C.N.S.S. REMBOURSE LES FRAIS DE LA MALADIE AU CAS OU LE CONTRIBUABLE REMET UN CERTIFICAT TEOIGNANT LES JOURS DE SA MALADIE.

IV-LA RETRAITE

LA C.N.S.S. DONNE DROIT A 50% DE SALAIRE POUR CHAQUE SALARIE TRAVAILLANT UNE PERIODE DE 324 JOURS EN AJOUTANT 1% CHAQUE ANNEE JUSQU'A 70%.

ON DISTINGUE 2 TYPES DE C.N.S.S.

- * C.N.S.S. OUVRIERE AVEC UN TAUX DE 4.29%
- * C.N.S.S. PATRONALE AVEC UN TAUX DE 17.7%

LA SOMME DE CES 2 TAUX EST DE 21.99% QUI S'APPELE LA COTISATION DE SECURITE SOCIALE ET ELLE SE CALCULE COMME SUITE :

LA CNSS PATRONAL = CNSS TOTAL - (S.B* 17.7%)

- ❖ LE BORDEREAU DE PAIEMENT DE LA COTISATION DOIT ETRE ADRESSER OU REMIS AU PLUS TARD LE 15EME JOUR SUIVANT LA DATE D'EMISSION ET DE REGLEMENT.
- ❖ LE REGLEMENT DE LA C.N.S.S. SE FAIT SOIT PAR VIREMENT SOIT EN ESPECE A LA BANQUE.
- ❖ LE DERNIER JOUR POUR LA DECLARATION DE LA C.N.S.S. 9/N/N POUR LES EMPLOYEURS EN CAS DE RETARD LE CONTRIBUABLE EST OBLIGE DE PAYER 3% PLUS 1% A CHAQUE MOIS.
- ❖ L'EMPLOYEUR DOIT DECLARER LE SALAIRE POUR CHAQUE SALAIRE OCCUPANT UNE FONCTION A L'E/SES.

LA PAIE

I-LE SALAIRE

C'EST LA REMUNERATION D'UN TRAVAIL MANUELLEMENT PAYEE A LA JOURNEE, A LA SEMAINE OU A UNE PERSONNE LIEE A UNE ENTREPRISE PAR LE SALAIRE COMPREND.

II-UNE REMUNIRATION DE BASE

8H PAR JOURS AU 48 PAR SEMAINE.

III-LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

SONT PAYEES AVEC MAJORATION DE 25% LES JOURS DE 50%. LA NUIT 100% PENDANT LES REPOS HEBDOMADAIRES ET LES JOURS FERIES.

IV-LES INDEMNITES

INDEMNITES DE LOGEMENT - TRANSPORT - COGNES PAYES - LICENCIEMENT.

V-PRIMES :

LA PRIME D'ANCIENNETE :

- ❖ 5% _____ 2 ANS DE SERVICE.
- ❖ 10% _____ 5 ANS DE SERVICE.
- ❖ 15% _____ 12 ANS DE SERVICE.
- ❖ 20% _____ 20 ANS DE SERVICE.

SERVICE INFORMATIQUE

<SAISIE>

APRES LA FINITION DE LA COMPTABILITE MANUELLE, ON PASSE A LA SAISIE QUI EST CONSIDEREE COMME UN SORT DES SYSTEMES ACTUELS ET QUI PERMET DE GAGNER LE TEMPS ET DE FACILITER L'ELECTION DES TRAVAUX.

APRES LE DEMARRAGE ET L'INSERTION DU NUMERO DE LA STEE DE SUIVE ON PASSE A :

- ❖ LA CREATION DU NOM DE LA STEE.
- ❖ LA CREATION DES COMPTES.
- ❖ L'ETABLISSEMENT DU BILAN D'OUVERTURE.
- ❖ LA PRESENTATION DES COMPTES PRINCIPAUX (BQ/CS/AT/VT).

- L'IMPRESSION LES BALANCES DE FIN DE PERIODE.

IGR

IMPOT GENERAL SUR LE REVENUE

I-DEFINITION :

L'IMPOT SUR LE REVENUE EST UN IMPOT DIRECT QUI TOUCHE LES REVENUES PROFESSIONNELS SALARIAUX, ET REVENUES DES CAPITAUX MOBILIERS LIES AUX PROPRIETAIRES D'E/SES INDUSTRIELLES ET DES SOCIETES DE PERSONNES QUI N'AYANT PAS OPTER POUR L'IMPOT SUR STE.

II-LE BAREME CORRESPOND À L'I.G.R.

L'I.G.R. PEUT S'EFFECTUER SOIT :

- * SOUS BAREME ANNUEL.
- * SOUS BAREME TRIMESTRIEL.
- * SOUS BAREME MENSUEL.
- * SOUS BAREME QUINZIEME.
- * SOUS BAREME SEMAINE.
- * SOUS BAREME JOURNALIER.

BAREME ANNUEL 2007

REVENU ANNUEL EN DH	TAUX	SOMME A DEDUIRE
0 ET 24000	0%	0
24001 ET 30000	15%	3600
30001 ET 45000	25%	6600
45001 ET 60000	35%	11100
60001 ET 120000	40%	14100
+ DE 120000	42%	16500

BAREME MENSUEL 2007

REVENU ANNUEL EN DH	TAUX	SOMME A DEDUIRE
0 ET 2000	0%	0
2001 ET 2500	15%	300
2501 ET 3750	25%	550
3751 ET 5000	35%	925
5001 ET 10000	40%	1175
+ DE 10000	42%	1375

<ON PEUT SCHEMATISER LES ETAPES DE LA DETERMINATION DE L'I.G.R. COMME SUITE> :

REMUNERATION TOTALE

-

ELEMENTS EXONERES

=

REVENU BRUT IMPOSABLE

-

ELEMENTS DEDUCTIBLES

--*-*-*-*-*-*

BAREME

-

I.G.R BRUT IMPOSABLE

=

REDUCTIONS

-

I.G.R NET IMPOSABLE

CONCLUSION

* LE STAGE EST UN EXERCICE PROFESSIONNEL, QUI PERMET AU STAGIAIRE DE CONFIRMER SA FORMATION THEORIQUE D'UNE PART, D'AUTRE PART DE SE FAMILIARISER AVEC L'ASPECT REEL DES DIVERS PROBLEMES ET AUSSI AVEC LA BONNE MANIERE DE LES TRAITER.

* DE CE FAIT J'AI REMARQUE QUE LA VIE PROFESSIONNELLE EST DIFFERENTE DE LA VIE SCOLAIRE, CAR DURANT LE STAGE J'AI APPLIQUE LES NOTIONS THEORIQUES ACQUISES DURANT MA FORMATION.

EN SOMME, LE STAGE M'A ETE D'UNE GRANDE UTILITE, EN ME METTANT EN CONTACT AVEC LA REALITE AINSI QU'AVEC L'EXPERIENCE D'AUTRUI.

PAR CONSEQUENT, J'AI CONSTATE QUE LA BONNE CONDUITE DES TRAITEMENTS COMPTABLES ET AUSSI L'HONNETETE DANS LE TRAVAIL SONT DES ATOUTS NECESSAIRES.

ANNEXS